



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**France Relance :  
Succès de l'appel à manifestation d'intérêt  
ouvert dans le cadre de la mesure en faveur  
du renouvellement forestier**

Paris, le 01 février 2021

**Doté de 95 M€ d'euros du plan France Relance, l'appel à manifestation d'intérêt en faveur du renouvellement forestier se clôture après avoir suscité un très fort engouement. Julien DENORMANDIE, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, tient à saluer la mobilisation des acteurs qui viennent relever les défis du changement climatique.**

Lancé le 3 décembre 2020, l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) avait pour objectif de privilégier le regroupement des propriétaires forestiers grâce la sélection d'opérateurs économiques de l'amont forestier de la filière forêt-bois. Ces derniers ont pour mission de :

- identifier/démarcher/conseiller et susciter l'adhésion des propriétaires forestiers potentiellement concernés par le volet « Renouvellement forestier » du Plan de relance ;
- regrouper les dossiers de ces propriétaires et représenter ces derniers auprès des services de l'État en charge de leur instruction ;
- sécuriser la mise en œuvre de ces opérations sylvicoles dans des conditions garantissant la qualité des prestations fournies et le respect des délais prescrits.

Cet AMI a suscité un très fort intérêt et démontre la mobilisation des acteurs de la filière pour engager le renouvellement forestier. Parmi eux, 35 lauréats ont été retenus (*voir liste des lauréats en annexe*) sur la base de leurs compétences en matière de gestion durable forestière, du sérieux de leurs projets et de leur cohérence avec les enjeux du changement climatique, et notamment la crise des scolytes.

Chaque lauréat va maintenant bénéficier d'une visibilité financière lui permettant de mieux organiser, les interventions sylvicoles à conduire pour le compte des propriétaires forestiers qui l'auront mandaté. Ils pourront notamment, en amont de leur démarrage, conclure des contrats de culture avec des pépinières. Cette visibilité financière se matérialisera dès les prochains jours par la signature d'un protocole d'entente entre l'État et chaque lauréat, fixant le montant de l'enveloppe retenue pour le projet, et précisant les modalités de suivi.

Dans les prochains jours, pour les porteurs de projet ou les propriétaires individuels ne souhaitant pas donner mandat, une plateforme de dépôt de dossier dématérialisé sera ouverte.

Dans le contexte du changement climatique, le plan France Relance et la mesure « renouvellement forestier » visent à soutenir les propriétaires forestiers qui investissent pour adapter leurs forêts ou pour améliorer leur contribution à l'atténuation de celui-ci. Elle s'inscrit pleinement dans les priorités mises en avant par la feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique, remise au ministre par les acteurs de la forêt et du bois.

Pour **Julien Denormandie**, « alors que nos forêts sont impactées par les effets du changement climatique, le plan de relance mobilise des moyens inédits pour accompagner les propriétaires dans le renouvellement forestier. Sur les 150 millions d'euros prévus, c'est une première tranche de 95 millions d'euros qui est d'ores et déjà déployée dans le cadre de cet AMI sur l'ensemble du territoire. Elle va permettre aux porteurs de projets d'accompagner rapidement et efficacement les propriétaires forestiers, publics comme privés, dans le renouvellement de leurs forêts et notamment ceux dont les peuplements sont sinistrés. »

Retrouvez le détail du dispositif ainsi que l'ensemble des mesures du plan de relance agriculture et alimentation : <https://agriculture.gouv.fr/francerelance-le-volet-transition-agricole-alimentation-et-foret>

### **Liste des lauréats**

Coopérative Coforêt	Coopérative Alliance Forêt Bois (AFB)
Direction territoriale de l'ONF - AURA	Coopérative Unisylva
Consortium "Coron-Naudet"	Direction territoriale de l'ONF - NA
Direction territoriale de l'ONF - BFC	SARL GFP Roussillon
Cabinet Chavane	Direction territoriale de l'ONF - Seine-Nord - Normandie
Cabinet Susse	Cabinet Bemelmans
Consortium "Chaton-Meunier / Bachelet"	Coopérative Sylva Bois
Cabinet Labbé	Direction territoriale de l'ONF - Occitanie
Coopérative Forêt Bois de l'Est	Consortium "Forêt-Evolution" - Occitanie
Direction territoriale de l'ONF - GE	SAS Sud Abies - Occitanie
Cabinet Paillereau	Direction territoriale de l'ONF - PACA
Consortium HAAZ et FCF	Consortium Merle Frères "Repeup'lure"
Cabinet Poupart	Consortium Naudet-Néosylva
Coopérative COSYLVAL	Société forestière (SF-CDC), Selvans
Union de coopératives Ligneo	Cabinet Bartmann
Coopérative NS2A	Cabinet Gourmain
Coopérative CFBL	Associés Raison-Thierry
Direction territoriale de l'ONF - CVL	

### **Contacts presse**

**Service de presse de Julien Denormandie**

Tel : 01 49 55 59 74

[cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

**Service de presse du ministère**

Tel : 01 49 55 60 11

[ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Hôtel de Villeroy

78 bis, rue de Varenne

75007 PARIS

[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

[www.alimentation.gouv.fr](http://www.alimentation.gouv.fr)

@Min\_Agriculture